

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2021

---

RESPONSABILITÉ PÉNALE ET À LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE - (N° 4387)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL345

présenté par  
M. Mis, rapporteur

-----

### ARTICLE 7

À l'alinéa 3, après le mot :

« personne »,

insérer le mot :

« placée ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.